

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 mars 2021 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 13/01/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 10/03/2021 et les informations données sont les suivantes.

Plusieurs habitants ont envoyé un mot ou sont venus en mairie pour remercier la municipalité pour le colis qu'ils ont reçu lors des fêtes de fin d'année.

GESTION

COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte de gestion, tenu par le trésorier, et le compte administratif, tenu par l'ordonnateur, sont identiques en section de fonctionnement et d'investissement – ils sont donc adoptés.

Ils font ressortir un excédent de fonctionnement de 128.412,09 € et un déficit d'investissement de 15.883,16 € (hors virement de section et restes à réaliser)

AFFECTATION DU RESULTAT

L'excédent de fonctionnement pouvant recouvrir le déficit d'investissement au 31/12/2020 est de 165.735,14 € : il est acté cette couverture d'autofinancement.

Le solde restant de 89.494,47 € est affecté en fonctionnement.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Les prestations de service aux habitants sont réévalués de 2 % sauf la location de la salle des fêtes qui reste inchangée.

FISCALITE 2021

Les taux des taxes foncières restent inchangés par rapport à ceux de 2020

SUBVENTIONS

L'année 2021 s'annonçant avec peu de manifestations pour les associations de la commune, les subventions allouées sont diminuées de 10 % pour la majorité d'entre elles. Certaines associations ont fait savoir qu'elles ne demandaient pas de subventions pour 2021 car aucune animation n'est prévue (chineur, Méli-Mélo).

La commune d'Ardentes, siège du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) dont dépend la commune, sollicite une aide financière exceptionnelle pour l'achat de matériel informatique pour la structure. En effet, la convention signée entre les collectivités, ne prévoit que la participation du fonctionnement : accord du conseil (256,16 €).

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté soit 28,70 € (0,70 € x nombre de jeunes de 18 à 25 ans résident sur la commune) : accord du conseil.

Compte tenu que Châteauroux Métropole subventionne BIP TV pour ses communes membres, le conseil rejette la demande de subvention de ce dernier.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif est adopté pour 810.642,47 € en section de fonctionnement et 373.324,74 € en section d'investissement.

LOGEMENT

LOGEMENT COMMUNAL

Les locataires du logement au 4 ter place Saint-Pierre ont donné leur préavis pour le 30/04/2021. La vacance sera publiée sur le site internet de la commune, affichée à l'école, dans les commerces et à la mairie ainsi que sur le site du Bon Coin.

Les demandes de logement seront regardées lors de la prochaine réunion du conseil.

C.I.L.

Suite à la création de la Conférence Intercommunale du Logement par Châteauroux Métropole, la commune doit désigner parmi les élus, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour y siéger.

Titulaire : Mme BLAIN – suppléant : Mme LARIGAUDERIE

PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé la création d'un poste d'agent de maîtrise principal afin de faire avancer un agent du service technique. Pour cet agent, il s'agit seulement d'une modification du salaire et non la traduction de changement de ses missions.

Suite à l'interrogation d'un élu, il est fait remarquer que cet avancement aurait dû être discuté en commission RH avant présentation en conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

ADHESION CHARTE-VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Un arbre va être planté à Belle-Isle pour symboliser la signature de la charte-ville aidante ALZHEIMER par Châteauroux Métropole. La commune de son côté décide de ne pas faire d'action supplémentaire mais d'être présente lors de la plantation de l'arbre si elle est sollicitée.

DARC AU PAYS

La commune devait recevoir en 2020 un spectacle dans le cadre de DARC au Pays. Le festival n'ayant pas eu lieu, la commune est prioritaire pour accueillir lors de la prochaine édition un spectacle.

ECOLE

Une famille demande une dérogation pour inscrire à la prochaine rentrée scolaire son enfant à l'école de Diors. En effet, malgré leur recherche ils n'ont pas trouvé de nourrice sur la commune mais à Diors : Accord du conseil

Il est fait lecture du courrier reçu des délégués des parents d'élèves qui souhaitent être sollicités pour l'élaboration des menus. Ils demandent qu'un groupe de travail soit créé pour travailler sur un projet d'amélioration de la cantine scolaire.

Après s'être réunie la commission école les a informé des dispositions actuelles et leur a proposé de recevoir 4 parents afin d'échanger.

TRAVAUX

La peinture des murs de la salle des fêtes est en cours.

Les travaux de voirie prévus rue de Sanguilles et allée du Verger ont été réalisés. La balayeuse interviendra sur la commune le 18/03.

L'emplacement enherbé devant chez la coiffeuse est très souvent détérioré par ses clients qui s'y garent. M. Robin demande s'il ne serait pas possible de prévoir quelque chose : M. Prime propose de mettre du gravillonnage.

Les récupérateurs d'eau commandés seront livrés mi-juin.

TRANSFERT DE COMPETENCES AU PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE

Monsieur le Président de Châteauroux Métropole a fait part aux maires de l'EPCI qu'il renonce au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale sur l'agglomération.

Ayant reçu l'opposition de plusieurs maires concernant la police liée à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la police de la circulation et du stationnement, la police liée à la délivrance des autorisations de stationnements sur la voie publique aux exploitations de taxi et la police liée à l'habitat, conformément à l'article L5211-9-2 du CGCT, il est obligé de renoncer à ces derniers.

La séance est levée 20H.20